



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Forum PME

*KMU-Forum*

*Forum PMI*

CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

M. Stephan Stauber  
Président de la commission logistique de la  
Conférence suisse des impôts (CSI)  
Administration fiscale du canton de Bâle-Ville  
Fischmarkt 10  
4001 Bâle

Référence: 2011-04-26/489  
Spécialiste: mup  
Berne, 06.05.2011

### **Projet de la Conférence suisse des impôts relatif à la transmission électronique des données concernant l'impôt à la source**

Cher Monsieur,

Nous nous référons à votre courriel du 13 avril dernier et vous remercions de nous avoir fait parvenir les informations relatives au projet mentionné en titre. Nous apprécions que la Conférence suisse des impôts (CSI) ait pris le soin d'associer notre commission extra-parlementaire, ainsi que plusieurs associations faitières de l'économie, à la procédure de consultation en cours.

Le projet de transmission électronique des données relatives à l'impôt à la source est susceptible d'avoir un impact positif sur la charge administrative des entreprises. Il offrira également des gains importants en matière d'efficacité aux administrations fiscales cantonales. Ce projet est en ligne avec la stratégie suisse de cyberadministration, qui a pour objectif d'alléger et de simplifier les démarches administratives, grâce aux technologies de l'information et de la communication. Le Forum PME est, pour ces raisons, tout à fait favorable à sa réalisation.

Nous sommes cependant de l'avis que seule une solution uniforme et appliquée par tous les cantons fera vraiment sens. A défaut d'un accord entre les différentes administrations fiscales, l'utilité d'un système partiel serait en effet fortement réduite pour les entreprises. Pour cette raison, nous souhaitons et espérons vivement que tous les cantons participeront au projet.

Un des plus grands avantages pour les administrations fiscales résidera dans le fait que la procédure de décompte intercantonal disparaîtra en partie ; avec le système de transmission électronique, les données seront en effet automatiquement transférées aux différentes administrations concernées. Cette nouvelle procédure pourra cependant, dans certains cas, induire une charge supplémentaire pour les entreprises ayant opté pour le

#### **Forum PME**

Pour adresse: SECO/DSKU  
Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11  
pascal.muller@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

système, car elles devront dorénavant traiter avec plusieurs administrations fiscales en même temps, alors qu'aujourd'hui l'ensemble des factures est à chaque fois établi par un seul et unique canton chargé de la coordination.

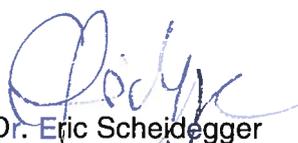
Des questions en relation avec la langue de correspondance se poseront dans ce contexte : il se pourra par exemple qu'une PME sise en Suisse-allemanique reçoive, en relation avec les données envoyées pour ses employés, des communications d'autres administrations en français ou en italien. Or, en vertu du principe de territorialité, l'entreprise devra normalement pouvoir prétendre à ce que l'on s'adresse à elle dans sa langue (c.à.d. celle du lieu où elle a son siège). Le Forum PME demande à la CSI d'examiner cette question, en particulier dans quelle mesure des formulaires standards, rédigés dans les différentes langues officielles, pourraient être utilisés par les administrations fiscales dans leurs relations avec les entreprises d'autres cantons. Il sera à notre avis également nécessaire de prévoir des points de contact dans l'administration où les entreprises pourront s'adresser en cas de question, dans leurs langues respectives.

Une variante alternative, permettant d'éviter la problématique des langues, pourrait consister à renoncer à faire parvenir aux employeurs des annonces de corrections et les traiter directement avec les personnes imposées à la source, comme c'est déjà actuellement le cas avec certains débiteurs de prestations imposables (p.ex. les caisses de chômage). Un tel système permettrait de régler la question de la langue et d'alléger en outre encore un peu plus la charge administrative des entreprises qui opteront pour la transmission électronique des données. Nous vous demandons pour cette raison d'examiner dans le détail cette possibilité.

Un point qu'il s'agira en outre d'examiner minutieusement est celui de la sécurité et de la confidentialité dans la transmissions des informations. Il est essentiel que le système qui sera mis en place puisse garantir aux utilisateurs un niveau de sécurité irréprochable.

Pour conclure, nous souhaiterions faire encore une remarque concernant le nouveau certificat de salaire (NCS). Nous regrettons qu'actuellement seuls deux cantons en Suisse offrent la possibilité aux entreprises de transmettre électroniquement leurs données salariales via le système ELM. Le Forum PME espère vivement que d'autres cantons mettront prochainement à disposition cette facilité, qui apporte elle aussi des allègements non seulement aux entreprises, mais également aux administrations concernées.

En vous remerciant à nouveau de nous avoir consultés et espérant que nos recommandations seront prises en compte par la CSI, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos meilleures salutations.

  
Dr. Eric Scheidegger  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Directeur suppléant et  
Chef de la promotion économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

  
Eduard Engelberger  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national